
COMITÉ DIRECTEUR
CD – PV DE LA RÉUNION N°4/2018

8 décembre 2018
Domaine de Moulerens, Gradignan

Présidence : Éric Raul

Membres élus Comité Directeur présents (20) : Marilyn Georgel, Yves Vignau, Pierre-Yves Viillard, Martine Laval, Sacha Sicard, Antoine Lavabre, René Meyer, Gérard Pajot, Jacqueline Dolosor, Nadia Bali-Abdou, Dominique Lionard, Nicole Lassignardie, Philippe Chapt, Martine Prévost, Patrick Gaumondie, Joël Jollit, Jean-Pierre Rouquier, Françoise Jeante, Georges Couteau

Membres élus Comité Directeur excusés (9) : Yoann Cabirol (*pouvoir à Gérard Pajot*), Didier Rousset (*pouvoir à Pierre-Yves Viillard*), Daniel Viaud (*pouvoir à Nadia Bali-Abdou*), Marie-Anne Gorichon-Dias (*pouvoir à Joël Jollit*), Nicole Duclos (*pouvoir à Philippe Chapt*), Christian Charpentier (*pouvoir à Martine Laval*), Patrick Bergeaud (*pouvoir à Françoise Jeante*), Éric Fradin (*pouvoir à René Meyer*), Jean-Marie Balaire (*pouvoir à Christian Charpentier absent excusé, qui avait lui-même donné son pouvoir à Martine Laval, donc pouvoir non valide*)

27 votants ou représentés, quorum atteint

Membres élus Comité Directeur absents (2) : Marie-Claude Durranc, Samuel Philippe Edimo

Membres de droit présents, voix consultatives (3) : Alain Gouguet (Président CDA 17), Nathalie Richard (Pdte CDA 47), Alain Tausin (Pdt CDA 40)

Membres de droit excusés (2) : Alain Devaux (CDA 86), Pascal Simandoux (CDA 19)

Invités présents, voix consultatives (3) : Alain Limouzin (Pdt CRAM), Hélène Haslay (Pdte CRM), Céline Bouet

Invités excusés (2) : Alain Rinjonneau (Pdt CRCHS), Sébastien Peyen (Pdt CHSA)

Invités absents (4) : Pascal Brosseau (CDA 79), Bernard Maes (Pdt CDA 87), Antoine Giraud (Pdt CDA 23), Lionel Brusquand (CDA 24)

CTS/CTR présent (1) : Bernard Mossant

CTS/CTR excusés (2) : Thierry Vigneron, Fabien Lambomez

En l'absence d'Éric Fradin, Secrétaire Général, le secrétariat de la réunion du Comité Directeur est assuré par Françoise Jeante, Secrétaire Générale Adjointe.

Début de la séance (14h) ; Fin de la séance (16h30)

1/ ADOPTION DU PV DE LA RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2018

Le Comité Directeur adopte le PV du CD du 6 octobre 2018 à l'unanimité, soit 27 voix.

2/ VIE DE LA LIGUE

Le Président Éric Raul présente les principaux éléments de la vie de la Ligue, ainsi que ses divers déplacements et réunions, depuis le dernier Comité Directeur du 6 octobre 2018.

- 11/10/18 : Saint-Yrieix, réunion des salariés LANA
- 15/10/18 : Talence, commission mixte UNSS
- 16/10/18 : Talence, CROS, conférence des Présidents
- 19/10/18 : Paris, FFA, CNDLT et Comité Directeur
- 30/10/18 : Bordeaux, Commission de l'Athlétisme Professionnel



- 03/11/18 : Bordeaux, salons *Vivons 100 % Sport*
- 06/11/18 : Saint Yrieix, réunion des cadres sportifs LANA
- 10/11/18 : Talence, Comité Territorial, Comités Départementaux Athlétisme N-A
- 13/11/18 : Talence, projet Perche, projet Marche
- 14/11/18 : Poitiers, CREPS, Académie UNSS indoor
- 16/11/18 : Paris, FFA, Commission des Finances et du Budget
- 16/11/18 : Poitiers, CDA 86, Assemblée Générale
- 23/11/18 : Niort/Vouillé, Soirée des récompenses LANA Nord
- 24-25/11/18 : La Rochelle, Marathon international
- 27/11/18 : Talence, réunion cadres techniques LANA
- 30/11/18 : Talence, soirée des récompenses LANA Sud
- 30/11/18 : Limoges, CDA 87, Assemblée Générale
- 04/12/18 : Niort, lycée Venise Verte, recteur Académie Poitiers, Génération 2024, Thierry Terret délégué ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques
- 05/12/18 : Paris, FFA, Zoom RH
- 06/12/18 : Paris, FFA, Université de Bordeaux

Éric Raul rappelle l'importance de la présence des membres du Comité Directeur sur les championnats LANA.

Le Président souhaite participer aux différentes Assemblées Générales des Comités Départementaux d'Athlétisme de la Ligue si son calendrier le lui permet, ou de se faire représenter par un membre du Comité Directeur.

Le Président évoque la réunion du 6 décembre 2018 à Paris au siège de la FFA entre l'Université de Bordeaux avec les représentants du Président de l'Université de Bordeaux, la FFA et la Ligue, afin de permettre aux athlètes, listés notamment, d'entreprendre leurs études supérieures avec des aménagements d'emploi du temps leur permettant de poursuivre leur double projet études/sport. Il convient dans ce cas de prendre contact avec la Ligue (Bernard Mossant, CTS – DPT), si possible lors de l'inscription des vœux sur Parcoursup, afin de pouvoir intervenir auprès de l'Administration de l'Université de Bordeaux.

La même démarche est possible pour les Universités de Limoges et Poitiers.

La fusion des Académies est prévue pour 2020.

La Ligue a été mobilisée par les diverses compétitions, la préparation du calendrier de la saison hivernale et estivale 2018/2019, la constitution des dossiers de demande de financement public 2019, la réorganisation interne de la Ligue, la mise en place du PPF et les structures d'accès au haut niveau (72 athlètes listés ministériel, et 256 athlètes concernés par le suivi régional).

3/ CIRCULAIRE FINANCIÈRE 2018-2019

Présentation par Jean-Pierre Rouquier, Trésorier Général, de la circulaire financière LANA 2019 et de ses modifications (voir circulaire).

La circulaire financière est adoptée, compte tenu des décisions concernant la COT Régionale (voir ci-après).

4/ COMMISSIONS RÉGIONALES

4-1/ Commission Régionale des Jeunes CRJ

Suite à la démission de Francis Eyheramouno de la Présidence de la CRJ en date du 29/08/2018, Éric Raul a fait appel à candidatures auprès des membres de la CRJ, et plus largement auprès des CDJ, pour renforcer cette commission régionale dont le bon fonctionnement est essentiel pour l'éducation athlétique des U16 de la Ligue.

Céline Bouet (CDJ 40) s'est portée candidate comme membre et à la Présidence de la Commission Régionale des Jeunes (CRJ) ; Philippe Lafourcade a demandé à intégrer cette commission régionale comme membre.

Chacune des candidatures est soumise à un vote à bulletin secret :

Céline Bouet, élue :	20 oui – 2 non – 5 blancs
Philippe Lafourcade, élu :	16 oui – 9 non – 2 blancs

Thierry Vigneron, CTS/CTR, Directeur des Projets Sportifs en Territoire, DPST, continuera à apporter son concours à la CRJ dans le cadre de ses missions auprès de la Ligue.

4-2/ Commission Communication et Partenariats CCP

Proposition d'intégration d'Alexandra Valegeas

Alexandra Valegeas ne faisant plus partie du personnel salarié de la Ligue a souhaité intégrer la Commission Communication et Partenariats de la Ligue.

La candidature est soumise à un vote à bulletin secret :

Alexandra Valegeas, élue : 14 oui – 10 non – 2 blancs – 1 abstention

4-3/ Commission des Officiels Techniques Régionale COTR

Indemnisation jury (suite réunion du 28/11/18)

La COT Régionale souhaiterait une meilleure prise en considération par la Ligue du bénévolat lors des diverses compétitions. La COT Régionale a examiné plusieurs propositions, et les conséquences budgétaires, permettant une meilleure indemnisation des membres du jury (plafond de somme, plafond de nombre de compétitions, niveaux d'indemnisation par tranches de nombre de compétitions...).

Les 3 anciennes Ligues avaient des fonctionnements très différents avant la fusion à effet du 1^{er} janvier 2017 et il convient de (re)définir un nouveau régime des indemnisations des officiels.

Parmi les solutions permettant une revalorisation des indemnités jury, les membres de la COT Régionale proposent que les athlètes puissent contribuer à hauteur de 1 euro par athlète et par compétition, ce qui permettrait de revaloriser l'indemnité journalière à 15 euros pour tous les juges sans distinction entre juges régionaux et fédéraux. Ce fonctionnement de faire payer les engagements des athlètes est actuellement adopté par certaines ligues d'Athlétisme (LIFA, Hauts de France...).

La COT Régionale a procédé à des estimations budgétaires selon la proposition de participation à l'engagement de 1 €.

Le Président ouvre le débat parmi les membres du Comité Directeur ; les avis sont contrastés en ce qui concerne une meilleure prise en compte et reconnaissance du bénévolat, notamment en ce qui concerne les jurys lors des compétitions.

Les propositions de la COT Régionale sont soumises au vote du Comité Directeur, avec 2 propositions :

- 1) Base indemnitaire de 15 € pour tous les officiels (régionaux et fédéraux) avec une participation payante des athlètes de 1 € par compétition (note de débit aux clubs en fin d'année selon les participations des athlètes), permettant ainsi une meilleure valorisation des officiels (budget estimé à 22 522,00 €)
- 2) Base indemnitaire de 10 € pour tous les officiels (régionaux et fédéraux), sans participation payante des athlètes (budget estimé à 15 015,00 € sans recettes affectées)

Après un vote à bulletin secret :

Proposition 1 :	10 voix
Proposition 2 :	16 voix – 1 blanc – 1 abstention

La proposition d'indemnisation à 10 € à tous les officiels régionaux et fédéraux officiant sur un stade est retenue, pour être applicable en 2019, sans participation financière des athlètes.

4-4/ Commission Sportive et d'Organisation Régionale CSOR

Implantation des compétitions

2 février 2019	Championnat Régional de Lancers longs	Bruges
5 mai 2019	Interclubs National 1B 1 ^{er} tour	Limoges
1 ^{er} et 2 juin 2019	Régionaux d'Épreuves Combinées	Talence
15 juin 2019	Régionaux Minimes	Cognac
15-16 juin 2019	Régionaux Cadets à Seniors	Mont de Marsan
7 juillet 2019	Pointes d'Or B	Dax

Rappel des implantations du 1^{er} tour des Interclubs proposées par la CSO Régionale du 28 novembre 2018

Le règlement 2019 du Championnat de France des Clubs a été modifié, notamment l'article 1101.4 concernant l'organisation des compétitions, avec la suppression des "bonus-malus" à la suite du premier tour (lettre FFA du 03 septembre 2018 et circulaire FFA n° 57 du 26 octobre 2018).

Certains clubs concernés de la LANA faisant partie des divisions Elite, N1A, N1B s'interrogent sur l'opportunité sportive de participer au premier tour des Interclubs, dont l'implantation a été fixée par la Ligue à Limoges (5 mai 2019).

Date de l'intercomité hivernal et estival à confirmer.

5/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Éric Raul, Président, avant de passer à l'examen du budget, indique que ce projet

- n'a pu être examiné par la Commission des Finances et du Budget de la Ligue, qui n'a plus de Président depuis la démission d'Yves Orlianges,
- n'a pas été présenté au Bureau Exécutif de la Ligue,
- que ces documents n'ont été communiqués que le 6 décembre 2018, ce qui laisse peu de temps pour les examiner.

Jean-Pierre Rouquier, Trésorier Général, fait une présentation détaillée du budget prévisionnel 2019 de la Ligue. Des propositions et des arbitrages sont réalisés au cours de la présentation budgétaire tout en conservant l'équilibre budgétaire.

Rappel de la baisse de 4 % du montant des subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des conventions

d'objectifs 2019. Les informations concernant les financements du CNDS pour 2019 ne sont pas connues et de nombreuses interrogations subsistent.

Le budget 2019 prend en compte le recrutement d'un(e) Directeur(trice) salarié(e) de la Ligue, dont une des missions sera notamment de contribuer à la mise en place de nouveaux financements.

Le modèle économique de la Ligue, des Comités Départementaux et des Clubs va être largement modifié dans les années à venir.

Le budget prévisionnel 2019 est adopté.

6/ CALENDRIER PRÉVISIONNEL des réunions à la Maison Régionale des Sports (MRS) de Talence

Éric Raul rappelle à tous les utilisateurs de la Ligue [Membres du Comité Directeur, Président(e)s des Commissions Régionales, groupes de travail...], pour des salles de réunions à la MRS de Talence, de bien vouloir procéder à la réservation de celles-ci de façon anticipée en précisant, en fonction des réunions à proposer, les dates et créneaux horaires début-fin, ceci permettant la réservation des salles au planning de la MRS de Talence (gestion par le CROS Nouvelle-Aquitaine).

Il est recommandé de remplir le formulaire de réservation de la salle en fonction du nombre de personnes prévues et de le renvoyer au Secrétariat de la Ligue à Talence (Aline Ligeron) qui assure la gestion des plannings de réservation, ceci afin d'éviter la recherche de salles dans l'urgence, à l'extérieur de la MRS, avec un surcoût de location.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Éric Raul indique avoir reçu des demandes de questions diverses.

7-1/ Alain Gouquet, Président du CDA 17

Ressources humaines : point spécifique

Alain Gouquet, après avoir rappelé les circonstances de la fusion des 3 Ligues à effet du 1^{er} janvier 2017, et la situation des effectifs salariés de chacune des 3 ligues, s'interroge sur les modifications du contrat de travail d'un salarié du site de Limoges, à effet du 1^{er} janvier 2017, par les dirigeants élus de la Ligue Nouvelle-Aquitaine fin 2016, et les conditions de cette promotion individuelle à une période de transition.

Alain Gouquet s'interroge sur l'absence de prise en compte complète des conséquences (budgétaire notamment) à long terme de cette décision, qui, selon lui, ne tenait pas compte complètement de toutes les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport. Ainsi notamment semblent avoir été ignorées, par les dirigeants élus de l'époque de la fusion, les conséquences d'une classification au groupe 6 de la CCNS et l'obligation de passage au groupe 7 deux ans plus tard, soit au 1^{er} janvier 2019.

Alain Gouquet fait référence à la récente décision administrative qui vient d'intervenir pour procéder à l'annulation des décisions de modifications non régulières de contrats de travail et des rémunérations concernant des salariés de l'ex Région Poitou-Charentes, lors de la fusion des régions administratives pour la constitution de la Nouvelle-Aquitaine (Loi Notre). Alain Gouquet demande à ce que la Ligue procède à l'annulation de la décision prise dans ces circonstances concernant le salarié de Limoges. Il indique que cette situation a créé une situation d'injustice à l'égard des autres salariés de la Ligue et hors Ligue, et peut contribuer à déstabiliser les finances de la Ligue.

7-2/ Alain Devaux, Président du CDA 86

Organisation du circuit des meetings - Calendrier des meetings nationaux de Poitiers, Angoulême

Éric Raul se fait l'interprète d'Alain Devaux, Président du CDA 86 absent excusé, de la question posée, afin d'avoir des précisions en ce qui concerne les circuits des meetings en Nouvelle-Aquitaine.

Gérard Pajot, Co-président de la Commission Régionale d'Accès à la Performance et au Haut Niveau, rappelle les initiatives prises, notamment en LANA Nord, et constate l'absence d'organisation en LANA Sud. Il indique avoir écrit il y a quelques années les modalités de ce circuit régional des meetings, mais Gérard Pajot (pour des raisons de santé) n'a pas pu le gérer en 2018 et se désolidarise de ce projet pour 2019. Gérard Pajot ne propose aucune solution pratique pour 2019 !

Joël Jollit regrette la décision de la Commission Régionale d'Accès à la Performance et au Haut-Niveau, indique que selon lui cela va de nouveau pénaliser les athlètes de la Ligue, et en conséquence maintient l'organisation d'un circuit des meetings en LANA Nord (ex Poitou-Charentes et Limousin) et souhaite que des initiatives individuelles puissent permettre une organisation similaire en LANA Sud.

En ce qui concerne les organisations des meetings nationaux en Nouvelle-Aquitaine, celles-ci ne dépendent que des organisateurs (Clubs, Comités Départementaux d'Athlétisme...) et la Ligue facilitera, dans la mesure du possible, la réalisation de ces compétitions.

Enfin, Gérard Pajot s'interroge sur l'opportunité de maintenir deux soirées des récompenses en LANA Nord et Sud, et propose une seule soirée en un lieu unique, mais constate également la difficulté d'une organisation unique.

7-3/ Alain Devaux, Président du CDA 86

Stages athlètes, prévisions, coordination, encadrants

Le Président souhaite une meilleure coordination en ce qui concerne les stages des athlètes, afin de permettre une amélioration des prévisions pour les organisateurs et des encadrants.

Le prochain Comité Directeur est fixé le 2 mars 2019 à Moulereins.

Françoise Jeante
Secrétaire Générale Adjointe
(En l'absence d'Éric Fradin, absent excusé)

1- CIRCULAIRE FINANCIÈRE SAISON 2018-2019

Votée en comité directeur du 8 décembre 2018

A- Frais de déplacements

Pour tout remboursement, préciser l'objet de la mission (convocation ou lettre de mission), utiliser le formulaire LANA et joindre obligatoirement les documents originaux (billets SNCF, tickets de péages, notes d'hôtels et de restaurants).

1. Transport

Frais kilométriques : 0,26 €/km sans limitation de kilométrage sur la base de calcul du site MAPPY « le plus rapide avec péages ».

Véhicules de location : remboursement au tarif kilométrique plafonné à 250 € + péages, sur accord du Président.

SNCF : billets 2^{ème} classe + frais de parking plafonnés à 70 €

2. Hébergement et restauration

Hôtel + petit-déjeuner : frais réels limités à 70 €

Restauration : 16 € par repas ou 32 € par jour si deux repas

Procédure de règlement des frais de déplacements

Les notes de frais, établies sur le formulaire type LANA, sont à adresser impérativement dans un délai de trente jours aux responsables ci-après désignés pour approbation.

- Pour les membres des commissions : validation par le/la président(e) de commission
- Pour les élus : validation par le Trésorier Général
- Pour les cadres techniques : validation par le Président
- Pour les membres de l'ETR : validation par le CTS responsable
- Pour les membres du personnel
 - o Talence : SG
 - o Poitiers : Joël Jollit
 - o Limoges : SG

Les notes de frais validées doivent être impérativement transmises au secrétariat du siège de la Ligue (Talence) pour enregistrement et suivi, au plus tard deux mois après l'évènement.

Les notes de frais relatives à un exercice civil doivent être transmises avant le 15 janvier de l'exercice suivant. À DÉFAUT, LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Les notes de frais arrivant directement au service comptable sans passer par le responsable de la validation ni par le secrétariat ne seront pas traitées.

B- Indemnisation des jurys

Base indemnitaire de 10 € pour tous les officiels (régionaux et fédéraux)

Avec au minimum une participation à 7 compétitions régionales (voir liste proposée par la CSO R) dont 5 minimum en dehors de la salle.



Cette indemnité étant réduite de 50 % pour les compétitions programmées sur une ½ journée.

Pour les indemnités, il est souhaitable que les demandes relèvent d'une démarche volontaire émanant des officiels. Un document type sera fourni.

C- Aide à l'organisation

Forfait restauration pour les championnats LANA (Interclubs compris) par juge présent, sur facturation à la Ligue du club organisateur ou du Comité Départemental en charge de la buvette.

Pique-nique (2 sandwiches, 1 dessert, 1 boisson, 1 café) : 4 €

Repas complet (1 entrée, 1 plat, 1 dessert, 1 boisson, 1 café) : 7 €

D- Poste de secours et personnel médical

Prise en charge des coûts sur devis pour les championnats LANA.

E- Formations

Aucune prise en charge des frais de déplacement pour les formations par la LANA.

Exception pour les formations de formateurs : les frais de déplacements sont pris en charge dans la limite de l'article A-1 et les frais d'hébergement et de restauration dans la limite de l'article A-2.

F- Assemblée Générale

Pénalités : 50 € + 1 € par licencié du club pour absence ou non-représentation

G- Indemnités encadrement de formation

Paiement de 4 heures de salaire au tarif classe 1 de la CCNS par ½ journée

H- Indemnités encadrement de stage

Paiement de 3 heures de salaire au tarif classe 3 de la CCNS par ½ journée pour les titulaires d'une carte professionnelle, ou paiement de 3 heures de salaire au tarif classe 1 de la CCNS par ½ journée pour les non titulaires d'une carte professionnelle si fourniture d'un extrait de casier judiciaire.

En l'absence de carte pro et d'extrait de casier judiciaire, il ne sera pas possible d'encadrer un stage sportif.

I- Absence d'officiels lors des championnats régionaux individuels

Un quota de juges en fonction du nombre d'athlètes engagés doit être respecté.

En cas de non-respect, une pénalité de 50 € par officiel manquant sera appliquée.

J- Absence d'athlètes engagés par le club

En cas d'absence d'un athlète engagé (sous réserve de fourniture à la CSO Régionale d'un certificat médical dans les huit jours suivants la date de la compétition), une pénalité de 10 € par athlète et par épreuve sera appliquée.

K- Engagement sur place d'athlètes non qualifiés

Dans ce cas, une pénalité de 30 € par athlète sera appliquée.

L- Engagement athlètes hors Ligue et hors CNE

Dans ce cas un droit d'inscription de 10 € par athlète sera demandé, l'engagement devant préalablement être accepté par la CSOR.

Jean-Pierre Rouquier
Trésorier Général

Éric Raul
Président